

*Initiatives ministérielles*

qui en ont les moyens pourront payer plus ou compenser les modifications apportées à la structure de financement.

Le projet de loi dont nous sommes saisis prouve que le gouvernement estime plus facile d'exploiter les plus démunis, ceux qui sont incapables de se défendre. Le gouvernement soutient que la conjoncture est un peu plus favorable en Colombie-Britannique, en Ontario et en Alberta que dans le reste du Canada. Toutefois, pour les pauvres de l'Ontario, la vie est aussi dure que pour les pauvres de la Saskatchewan. Les pauvres de la Colombie-Britannique souffrent autant que les pauvres de l'Alberta. Ce projet de loi s'attaque aux pauvres. Il s'attaque aux plus démunis, car ce sont ceux-là qui seront touchés si les gouvernements provinciaux ne reçoivent pas les moyens financiers nécessaires pour subvenir à leurs besoins.

Le projet de loi montre que l'aide aux pauvres ne fait pas partie des priorités du gouvernement. Non seulement cela, mais il condamne ceux qui sont déjà pauvres, qui ont déjà des problèmes, à au moins deux ans de pauvreté accrue, puisque le montant d'argent que le gouvernement leur consacra diminuera chaque année.

Nous avons eu un semblant de régime de garderies, mais le gouvernement avait promis que nous aurions un régime universel. En fait, le gouvernement a même été jusqu'à présenter un projet de loi à Chambre, même s'il n'était pas fameux. Cela montrait que le gouvernement y pensait, du moins avant les élections. La question des garderies est disparue pendant la campagne électorale et les élections terminées elle n'existait plus. Grâce à ce projet de loi, je suppose, le gouvernement va maintenant pouvoir dire qu'il n'y a plus d'argent et que nous ne pouvons pas espérer que le gouvernement mette sur pied un régime amélioré de garderies.

Ce projet de loi fait tout cela d'une façon qui laisse entendre que, parce que l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario seraient un peu plus riches, elles peuvent trouver de l'argent pour ce genre de services. Ce n'est pas ce qui se produit. Les trois provinces ayant des gouvernements assez similaires, les services pour les enfants et les pauvres ne sont pas une priorité pour eux non plus et, en conséquence, ces deux catégories seront touchées par ce changement de la structure de financement.

Le financement des programmes établis, au début, était justement cela. Il assurait le financement de cer-

tains programmes: la santé, l'enseignement postsecondaire et ainsi de suite. À l'origine, ce financement se faisait à partage égal. Si le gouvernement provincial dépensait un montant donné, il obtenait une subvention de contrepartie.

Le gouvernement libéral d'il y a quelques années a décidé que cette méthode devenait un peu coûteuse et qu'il ne la contrôlait pas comme il le désirait. Il l'a donc transformée en financement global pour l'enseignement postsecondaire, la santé et d'autres régimes d'aide sociale administrés par les gouvernements provinciaux.

Les répercussions ont été exactement celles que nous, du Nouveau Parti démocratique, avions prévues à l'époque: que si on confiait à un gouvernement conservateur ou libéral la responsabilité d'engager des dépenses en faveur des pauvres, il n'en ferait pas une priorité. Si on permet à de tels gouvernements de dépenser cet argent à son gré, il n'accordera pas la priorité aux soins de santé ni à l'enseignement, et c'est ce que nous avons vu.

Par exemple, les statistiques actuelles révèlent que la Colombie-Britannique consacre à l'enseignement postsecondaire moins de 1 p. 100—en fait, moins que rien—de plus que ce qu'elle devrait recevoir ou aurait reçu du gouvernement fédéral. Par conséquent, nous ne pouvons pas toujours faire confiance aux gouvernements provinciaux pour qu'ils accordent la priorité à ce que les députés de Nouveau Parti démocratique estiment important, comme des soins médicaux de qualité, la garde d'enfants et les services assurés aux personnes qui n'ont pas les moyens financiers de se nourrir et de se vêtir.

En 1986, le gouvernement a miné encore davantage le financement des programmes établis en lançant un programme de réduction qui diminuerait les sommes dont les provinces disposeraient pour les soins de santé, l'enseignement postsecondaire et les services assurés aux démunis.

• (1710)

Le projet de loi C-69 réduit encore davantage le financement de ces programmes. C'est dire qu'au lieu de relever le niveau de vie des Canadiens ou de rendre la qualité de vie plus uniforme à travers le pays, ce qui était le but des programmes établis à l'origine, même s'ils se sont ressentis des mesures du gouvernement libéral quand ce dernier est passé du financement simple au financement global, le gouvernement actuel leur a porté un premier coup de boutoir en 1986 et il leur assène maintenant le coup de grâce en décrétant que le montant